



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO

LE BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

**Bulletin officiel n° 21
du 26 mai 2022**

Sommaire

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de l'informatique

liste du 9-5-2022 (NOR : CTNR2212247K)

Personnels

Commissions administratives paritaires

Composition et parts respectives de femmes et d'hommes des commissions administratives paritaires locales compétentes à l'égard des corps de personnels affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

arrêté du 16-5-2022 (NOR : MENA2214770A)

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de l'informatique

NOR : CTNR2212247K

liste du 9-5-2022

MC – DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA LANGUE FRANÇAISE ET AUX LANGUES DE FRANCE

I. Termes et définitions

application phare

Domaine : Informatique-Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Application informatique innovante dont la popularité est immédiate auprès des utilisateurs.

Note :

1. Une application phare peut inciter à acheter le matériel lui servant de support.
2. La popularité d'une application phare a parfois pour effet d'éliminer les applications concurrentes.

Équivalent étranger : killer app, killer application.

défiguration, n.f.

Domaine : Informatique-Droit.

Définition : Piratage informatique qui consiste à modifier le code des pages d'un site, en particulier de la page d'accueil, pour en dénaturer l'apparence ou le contenu.

Note : On trouve aussi les termes « défacement » et « défaçage », qui sont déconseillés.

Voir aussi : page d'accueil.

Équivalent étranger : defacement.

interface de programmation d'application

Forme abrégée : interface de programmation.

Domaine : Informatique.

Définition : Interface logicielle qui permet à un programmeur d'accéder aux fonctions d'une application et de développer de nouvelles applications utilisant ces fonctions.

Note : Il appartient au fournisseur de l'interface de programmation d'application de fixer les modalités d'accès à celle-ci (gratuit ou payant, public ou restreint par exemple).

Voir aussi : interface.

Équivalent étranger : application programming interface (API).

logiciel passe-droit

Forme abrégée : passe-droit, n.m.

Domaine : Informatique.

Définition : Logiciel malveillant furtif qui donne à un tiers non habilité les droits d'administrateur d'un ordinateur et lui permet ainsi d'en prendre le contrôle.

Voir aussi : logiciel malveillant.

Équivalent étranger : rootkit.

moissonnage de données

Forme abrégée : moissonnage, n.m.

Domaine : Informatique.

Définition : Extraction automatisée de contenus de sites de la toile, pratiquée en vue d'un traitement spécifique.

Note : Le moissonnage de données est utilisé par exemple dans le domaine commercial pour établir des comparaisons de prix ou évaluer la réputation d'une marque.

Voir aussi : mégadonnées.

Équivalent étranger : web harvesting, web scraping.

ontologie informatique

Domaine : Informatique.

Définition : Corpus structuré de concepts, qui est modélisé dans un langage permettant l'exploitation par un ordinateur des relations sémantiques ou taxonomiques établies entre ces concepts.

Note :

1. Une ontologie informatique est construite pour un domaine ou un ensemble de domaines de connaissances.

2. Une ontologie informatique peut être représentée par un graphe de connaissances.

Voir aussi : données liées, graphe de connaissances.

Équivalent étranger : computer science ontology.

pare-feu, n.m.

Domaine : Télécommunications/Internet-Réseaux.

Synonyme : barrière de sécurité.

Définition : Dispositif informatique qui filtre les flux d'informations entre un réseau interne à un organisme et un réseau externe, en vue de neutraliser les tentatives de pénétration en provenance de l'extérieur et de maîtriser les accès vers l'extérieur.

Équivalent étranger : firewall.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « barrière de sécurité » au Journal officiel du 16 mars 1999.

trituration de données

Domaine : Informatique.

Définition : Traitement automatisé de mégadonnées brutes qui consiste à les mettre en forme pour permettre leur analyse grâce aux méthodes de la science des données.

Note : Le trituration de données peut inclure des changements de format, des corrections d'erreurs, des filtrages des données.

Voir aussi : mégadonnées, science des données.

Équivalent étranger : data crunching.

visualisation de données

Domaine : Informatique.

Définition : Représentation d'ensembles de données à l'aide de techniques graphiques qui en facilitent la compréhension.

Note : La visualisation de données se fait notamment sous forme d'histogrammes, de camemberts, de cartes ou de nuages de points.

Voir aussi : donnée.

Équivalent étranger : data visualisation (GB), data visualization (EU), dataviz.

II. Table d'équivalence

A. Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
application programming interface (API).	Informatique.	interface de programmation d'application, interface de programmation.
computer science ontology.	Informatique.	ontologie informatique.
<i>data crunching.</i>	Informatique.	trituration de données.
data visualisation (GB), data visualization (EU), dataviz.	Informatique.	visualisation de données.
defacement.	Informatique-Droit.	défiguration , n.f.
firewall.	Télécommunications/Internet-Réseaux.	pare-feu , n.m., barrière de sécurité.
killer app, killer application.	Informatique-Économie et gestion d'entreprise.	application phare.
rootkit.	Informatique.	logiciel passe-droit, passe-droit , n.m.
web harvesting, web scraping.	Informatique.	moissonnage de données, moissonnage , n.m.

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

B. Termes français

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
application phare.	Informatique-Économie et gestion d'entreprise.	killer app, killer application.
barrière de sécurité, pare-feu, n.m.	Télécommunications/Internet-Réseaux.	firewall.
défiguration, n.f.	Informatique-Droit.	defacement.
interface de programmation d'application, interface de programmation.	Informatique.	application programming interface (API).
logiciel passe-droit, passe-droit, n.m.	Informatique.	rootkit.
moissonnage de données, moissonnage, n.m.	Informatique.	web harvesting, web scraping.
ontologie informatique.	Informatique.	computer science ontology.
pare-feu, n.m., barrière de sécurité.	Télécommunications/Internet-Réseaux.	firewall.
passe-droit, n.m., logiciel passe-droit.	Informatique.	rootkit.
trituration de données.	Informatique.	<i>data crunching.</i>
visualisation de données.	Informatique.	data visualisation (GB), data visualization (EU), dataviz.

(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

Personnels

Commissions administratives paritaires

Composition et parts respectives de femmes et d'hommes des commissions administratives paritaires locales compétentes à l'égard des corps de personnels affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

NOR : MENA2214770A

arrêté du 16-5-2022

MENJS - MESRI - SAAM A1

Vu décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 85-1534 du 31-12-1985 ; décret n° 94-1016 du 18-11-1994 modifié ; décret n° 2006-1760 du 23-12-2006 modifié ; décret n° 2008-1386 du 19-12-2008 modifiant décret n° 2005-1191 du 21-9-2005 modifié ; décret n° 2009-1388 du 11-11-2009 modifié ; décret n° 2010-302 du 19-3-2010 modifié ; décret n° 2011-1317 du 17-10-2011 modifié ; décret n° 2012-762 du 9-5-2012 modifié ; décret n° 2016-580 du 11-5-2016 modifié ; décret n° 2017-1050 du 10-5-2017 modifié ; décret n° 2017-1051 du 10-5-2017 ; décret n° 2017-1052 du 10-5-2017 modifié

Article 1 - En application de l'article 6 du décret du 28 mai 1982 susvisé, les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement des commissions administratives paritaires locales instituées auprès du chef du service de l'action administrative et des moyens ainsi que le nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants prévus pour chacune desdites commissions sont fixés conformément au tableau ci-après :

Commission administrative paritaire (CAP)	Nombre d'agents représentés	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	Nombre de représentants du personnel titulaires	Nombre de représentants du personnel suppléants
CAP locale des AAE, des INFENES, des CTSSAE et des ASSAE	872	572	300	65,60 %	34,40 %	2	2
CAP locale des SAENES	571	470	101	82,31 %	17,69 %	2	2
CAP locale des ADJAENES	266	218	48	81,95 %	18,05 %	2	2
CAP locale des ATRF	97	17	80	17,53 %	82,47 %	2	2

Article 2 - Les textes suivants, instituant des commissions administratives paritaires, sont abrogés :

- arrêté du 16 septembre 2010 instituant une commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports ;
- arrêté du 16 septembre 2010 instituant une commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports ;

- arrêté du 1er septembre 2011 portant création d'une commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints techniques de recherche et de formation affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la jeunesse et des sports et dans les services à compétence nationale relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.

Article 3 - Ces dispositions entrent en vigueur pour le renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique intervenant en 2022.

Article 4 - La secrétaire générale du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 16 mai 2022

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,

La secrétaire générale,

Marie-Anne Lévêque

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et par délégation,

La secrétaire générale,

Marie-Anne Lévêque